

LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, PROLONGEMENT LOGIQUE DANS L'HISTOIRE DU PAT de la VATINE

Les créateurs du PAT de la Vatine ont eu à cœur de développer un parc d'activité respectant son environnement en respectant un équilibre entre les espaces vert, les zones de stationnements, et l'immobilier d'entreprise.

Par la suite les entreprises du Parc ont pris conscience de l'émergence du concept de développement durable et ce bien que la nature de leurs activités technologiques et tertiaires fasse du PAT de la Vatine, une zone économiquement et écologiquement « propre ».

Dés juin 2006 le Club de la Vatine s'est engagé dans une démarche de Management environnemental, avec 5 entreprises pilotes.

Cette démarche a abouti à la définition 2 axes d'actions par :

- la mise en place du tri sélectif des déchets au niveau du PAT de la VATINE
- la mise en place d'un PDE inter-entreprise pour le PAT de la VATINE

Cette démarche se devait d'être élargie aux adhérents du Club de la Vatine et d'aboutir à la mise en place d'une charte qui manifeste la volonté des chefs d'entreprises du club de la Vatine de concilier progrès économique et social et la préservation de l'environnement.

L'adhésion à la charte DEVELOPPEMENT DURABLE du CLUB DE LA VATINE marque la volonté forte des membres du Club, de s'inscrire par des actes concrets dans un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Cette charte fixe des engagements forts sous forme de recommandations pour les entreprises du Club de la Vatine.

Elle permet à la fois de :

- Protéger l'environnement et les ressources naturelles
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux et les inciter à adopter des comportements sociétaux responsables
- Promouvoir l'égalité des chances et des droits au sein de l'entreprise

II POURQUOI ADERER A LA CHARTE

POUR VOTRE ENTREPRISE

L'adhésion à la Charte Développement Durable du Club de la Vatine est une démarche volontaire et d'adhésion libre du chef d'entreprise, pour intégrer l'environnement dans la gestion de son entreprise au quotidien.

1^{er} bonne raison : participer à la protection de l'environnement

Toutes les espèces de la planète vivent en interdépendance. L'espèce humaine ne fait pas exception. Toute vie est sacrée.

Les services rendus par les écosystèmes ont été évalué en 1997 à un **minimum de 33 000 milliards de dollars par an**. Dans notre civilisation occidentale, qui devient le modèle dominant, les dégâts que nous infligeons à l'environnement sont vécus comme, un mal nécessaire, voir un dommage collatéral.

150 ans après la 1^{er} révolution industrielle, les activités humaines et économiques menacent aujourd'hui, un certain nombre d'équilibres que la nature à mis des milliers d'années à mettre en place et qui se voient détruits ou menacés en l'espace d'une génération.

Notre emprunte écologique est tellement importante sur l'environnement, que si tous les habitants de la planète l'adoptait, l'hypothèse qui se confirme, est qu'il faudrait une planète supplémentaire pour subvenir aux besoins de tous.

Pour mémoire : La pollution est égale au dépassement de la capacité de charge du milieu.

La capacité de charge est la capacité du milieu à assimiler les pollutions.

C'est à l'occasion d'un déversement trop important d'un polluant ou à l'échéance d'un certain lapse de temps pendant lequel le milieu aura supporté la pollution, que sa capacité de charge va être « dépassée » et qu'il y aura alors pollution apparente.

On ne peut pas toujours prévoir quelle sera la capacité de charge du milieu, c'est pourquoi les gestes de prévention sont si importants.

Aujourd'hui, nous produisons beaucoup plus de pollutions, que ne peuvent en supporter les différents milieux, faisant courir de graves risques au patrimoine naturel que nous léguons à nos enfants.

Il est important que chacun de nous se sente concerné et agisse en conséquence.

Nous assistons en ce moment, à la fois à l'augmentation de la population mondiale, à l'épuisement des ressources et au réchauffement climatique.

Nous sommes face à un véritable défi de civilisation.

Déforestation, accumulation des déchets, menace sur l'eau potable, pollution de l'air et des océans, fonte de la banquise et des glaciers, menace sur la biodiversité, ont un impact ou sont les premiers effets visibles du réchauffement climatique.

Le réchauffement climatique aura des « effets boule de neige », un problème en entraînant un autre. Les scientifiques ne maîtrisant pas la modélisation de ce qui se passera.

Certaines ressources énergétiques s'épuisent.

Depuis le début de la 1^{er} révolution industrielle il y a 150 ans nous avons consommé près de 200 millions de barils de pétroles. Nous avons encore 200.000 millions de barils de pétrole devant nous et au rythme de la consommation mondiale (plus la Chine et l'Inde) nous n'en avons plus que pour 50 ans.

Nous savons d'ors et déjà que notre modèle de développement économique est trop gourmand en ressources naturelles.

Tous les jours aux informations, il ne se passe plus une journée sans une catastrophe naturelle ou industrielle. De Bhopal à l'Erika en passant par Tchernobyl, **nous vivons le temps des catastrophes écologiques.**

Il est important que nous prenions tous conscience des enjeux et que nous veillions tous à rationaliser notre consommation et nos modes de production, pour que l'impact de nos entreprises sur les ressources naturelles et l'environnement devienne raisonné.

Notre génération est peut être la dernière qui pourra influencer le cours de l'histoire de la nature.

Comme l'a si justement soulevé Yann Arthus-Bertrand, « la plus grande incertitude n'est pas scientifique. Elle est politique et sociale : saurons-nous réagir assez vite et assez profondément ? »

Aujourd'hui tous le monde à pris conscience des problèmes environnementaux qui depuis le début de la 1^{er} révolution industrielle induisent un réchauffement climatique tel que notre planète n'en a jamais connu.

Même les plus sceptiques qui contestent le réchauffement climatique reconnaissent, que l'augmentation constante de la population de la planète et l'épuisement des ressources sont des problèmes sérieux.

Partant du principe que toutes activités humaines est susceptible de générer des pollutions nous savons qu'il en va ainsi des activités de nos entreprises.

Il est temps d'y réfléchir sérieusement maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

2eme Bonne raison : Valoriser sur le plan commercial l'entreprise

Les grandes entreprises doivent faire du reporting environnemental et demande à leurs fournisseurs ce qu'ils font en la matière. Les marchés publics intègrent la dimension environnementale.

Adhérer à la charte du Développement durable est un élément de réponse à vos clients grand comptes et à mettre en avant dans l'obtention de marchés publics.

Adhérer à la Charte Développement durable valorise votre entreprise.

Les entreprises les plus performantes ont intégré le développement durable dans leurs pratiques économiques.

3eme bonne raison NE PAS SUBIR.

Le développement durable est une démarche qui est basé sur le volontariat, mais qui dans les années à venir se traduira par des normes législatives et réglementaires de plus en plus contraignantes, sauf pour ceux qui ont pris les devants.

Mieux vaut initier cette démarche, aujourd'hui que de la subir demain.

Cela coûtera moins cher à chacun de nous et à nos entreprises, de s'adapter aujourd'hui au défi écologique, que de le faire dans la contrainte et la douleur, demain.

La mise en œuvre d'un management environnemental est considérée comme un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à faire face aux changements et à savoir rebondir en transformant les obstacles en opportunités.

4eme bonne raison : faire des économies.

Intégrer le management environnemental dans la gestion de son entreprise conduit à repenser nos activités de productions de biens ou de services et à faire des économies d'énergies et de consommables, ce qui en ses temps de crise n'est pas un luxe pour l'entreprise.

5eme bonne raison ; Valoriser l'image de votre entreprise

Travailler en étant une entreprise propre est valorisant pour l'image de marque d'une entreprise.

Un client entre deux entreprises similaires avec des offres égales, peut être tenté aujourd'hui de travailler avec celle qui est la plus soucieuse de l'environnement et qui le fait savoir.

6eme bonne raison ; créer une culture d'entreprise fédératrice

- Qui augmente la motivation des salariés qui œuvrent pour quelque chose qu'ils estiment et des valeurs qu'ils partagent.
- Qui est un moyen de privilégier le dialogue dans l'entreprise.
- Qui est un bon moyen de Fidéliser des salariés à l'entreprise qui partage un sentiment d'appartenance plus fort

7eme bonne raison de le faire avec le Club de la Vatine : passer au vert et le faire ensemble

Intégrer le management environnemental dans la gestion de son entreprise nécessite lorsqu'on le fait seul, dans son coin, d'y consacrer beaucoup de temps et d'énergie.

Le club de la Vatine se propose de vous aider à vous lancer dans le management environnemental de votre entreprise à moindre coût et de le faire avec un accompagnement.

Nous pensons que cela est plus motivant de le faire ensemble à moindre frais, que tous seul.

POUR LA VATINE :

La VATINE est un lieu de travail magnifique, qu'il faut préserver.

Face à la concurrence d'autres zones d'activités, il est vital pour la VATINE et pour que son attractivité reste forte, que chaque entreprise participe à la Charte du DEVELOPPEMENT DURABLE DU CLUB

Nous sommes tous co - responsables de l'image de marque de la Vatine que nous soyons propriétaire de nos murs ou locataires.

Participer massivement à cette démarche, renforce l'image de marque et l'attractivité de la Vatine qui sera alors la 1^{er} zone d'activité labélisé Développement Durable de l'agglomération de Rouen ce qui nous permettra de maintenir une longueur d'avance.

LA CHARTE VATECO EN 10 POINTS

- 1 Déployer un Système de Management Environnemental permettant d'identifier des objectifs, de mettre en œuvre des plans d'action et de suivre les progrès accomplis au sein de l'entreprise,**
- 2 Créer une culture d'entreprise « Développement Durable » en sensibilisant, en informant, en formant et en motivant nos personnels à la protection de l'environnement,**
- 3 Mettre en œuvre une politique d'achat écologiquement propre, en privilégiant entre-autre le commerce de proximité,**
- 4 Mettre en place le tri sélectif de nos déchets au sein de nos entreprises,**
- 5 Participer à la mise en place d'un plan de déplacement de ses salariés en liaison avec les entreprises du PAT de la Vatine,**
- 6 Veiller à la conformité des installations et prestations avec la réglementation applicable en tenant compte des normes en vigueur et à venir,**
- 7 Exploiter nos activités avec le souci de prévention des pollutions et de réduction des consommations de matières premières et d'énergies, grâce à un bilan thermique des bâtiments et à un bilan carbone,**
- 8 Sensibiliser en communiquant auprès de nos clients et fournisseurs sur la politique environnementale de l'entreprise,**
- 9 Contribuer au transfert et à la mutualisation d'informations, des savoir-faire des retours d'expérience en matière de protection de l'environnement en accentuant nos efforts de recherche, de développement et d'innovation,**
- 10 Mettre en œuvre une politique sociale de non-discrimination au sein de l'entreprise.**

LE CONTENU DE LA CHARTE

1- Déployer un Système de Management Environnemental permettant d'identifier des objectifs, de mettre en œuvre des plans d'action et de suivre les progrès accomplis au sein de l'entreprise, par la mise en place :

En désignant un référent qui aura la charge, conjointement avec le chef d'entreprise, de :

- suivre la mise en œuvre des objectifs de la charte au sein de l'entreprise.
- d'être le lien entre le Club de La Vatine et l'entreprise en participant aux réunions de formations et d'information organiser par le Club trimestriellement
- Mettre en oeuvre les fiches thématiques et les recommandations du Club de la Vatine **graduellement** en suivant les recommandations dans un calendrier fixé et en continuant à en intégrer de nouvelles au fur et à mesure du temps et dans la mesure du possible.

dans un second temps pour le Chef d'entreprise en lien avec son référent:

- **D'analyser:**
 - Décrire le milieu initial, ce que la CLUB de la VATINE a déjà fait.
 - Analyser les activités de l'entreprise (seront analysées les nuisances de l'activité à plusieurs niveaux : l'eau, l'air, le sol, le bruit, les déchets...) et des pratiques existantes
 - Identifier les impacts environnementaux en situation normale et anormale (lors des situations d'urgence)
- **De fixer des objectifs et les mettre en œuvre :**
 - Identifier les exigences légales et réglementaires applicables
 - Etablir une hiérarchisation des impacts environnementaux significatifs et des **priorités** pour l'environnement
 - Choisir des objectifs et des cibles pour diminuer les nuisances à l'environnement

2 Créer une culture d'entreprise « Développement Durable » en sensibilisant, en informant, en formant et en motivant nos personnels à la protection de l'environnement,

La culture d'entreprise contribue à une vision commune, partagée par tous.

Une politique de Développement Durable ne peut pas être menée isolément par le seul chef d'entreprise.

Elle nécessite pour sa concrétisation, l'adhésion du plus grand nombre de salariés, quelles que soient leurs fonctions.

1^{ère} étape : Mener une rapide réflexion sur sa culture d'entreprise : Bien souvent, toutes les entreprises ont une vague idée sur ce qu'est leur culture d'entreprise.

2^{nde} étape : La construction d'un projet fédérateur par la transmission des valeurs.

Vivre un temps fort sur le thème du Développement Durable une fois par an, pour réfléchir avec tous les collaborateurs que cela intéresse, à la confrontation de la vie de l'entreprise face au défi du développement durable :

- avec une prise de parole du chef d'entreprise et/ou du référent :

Un film sur l'environnement peut aussi être vu ensemble : tel que « Home » de Yann Arthus Bertrand – ou le film « une vérité qui dérange » de AL GORE et permettre d'ouvrir le débat.

- vos collaborateurs doivent pouvoir s'exprimer sur le sujet.

3^{ème} étape : Faire suivre les paroles d'actes

Si l'entreprise veut utiliser le Développement Durable pour créer une nouvelle culture d'entreprise, cela commence par des explications, mais aussi des actions dans lesquelles les salariés peuvent s'investir rapidement.

L'écologie au bureau peut être l'œuvre d'actes simples pour commencer, qui peuvent rappeler comment :

Gérer rationnellement ses déchets, Réduire sa consommation de papier , Eviter les gaspillages d'énergie, Réduire sa consommation en eau , Diminuer l'usage de la voiture individuelle en allant par exemple à la poste à pieds, ou en vélo etc...

3 - Mettre en œuvre une politique d'achat écologiquement propre, en privilégiant entre- autre le commerce de proximité,

En choisissant en amont, pour leurs propres besoins, des produits écologiquement et socialement responsables, les entreprises stabilisent la base commerciale nécessaire au développement de ces produits et encouragent leurs fournisseurs à s'engager dans cette voie.

Nombreux sont ceux qui pensent que l'éco-consommation se heurte aux objectifs économiques et génère un surcoût, d'autant moins bien vécu pour les achats administratifs que ces derniers sont rarement considérés, dans une stratégie d'image vis à vis à l'extérieur.

Se détacher de cette idée fausse est un préalable.

Devenir un consommateur soucieux de son impact environnemental et social n'implique pas nécessairement de dépenser plus. Ce qui paraît initialement plus coûteux à l'achat s'avère bien souvent être une source d'économies sur le long terme.

1 - Évaluez votre comportement éco responsable lors de vos achats en quelques questions...

a- Le diagnostic :

b - Analysez vos comportements d'achat

Déterminez les principaux produits et matières premières achetés par votre entreprise.

Faites la distinction entre les produits fabriqués à partir de sources non renouvelables et ceux issus de sources renouvelables ou recyclées.

2 Mettez en place une politique d'achat éco-responsable avec des conseils pratiques sur :

- Sensibilisation de votre département achat aux enjeux du développement durable. Vous pouvez organiser des sessions de sensibilisation animées par des intervenants externes ou même par des collaborateurs passionnés.
- La mise en place des clauses dans les conditions générales d'achats
- Limitation des déchets en évitant les produits sur-emballés, en achetant des produits recyclables et à usages multiples
- Limitation des distances de transport en privilégiant des fournisseurs locaux
- En privilégiant les produits revêtus d'eco-label ou issu du commerce équitable.

4eme Mettre en place le tri sélectif de nos déchets au sein de nos entreprises,

Les deux gestes écologiquement responsables que nous vous proposons de réaliser ensemble sont les suivants :

- 1) S'interroger sur notre production de déchets en faisant un bilan de sa consommation et s'engager à la réduire progressivement grâce à sa politique d'achat.
- 2) Faire le point sur le travail de tri qui a déjà été introduit dans le cadre du Club de la Vatine, qui s'est traduit par la mise en place des bacs bleus, et prolonger cette démarche.

5eme Participer à la mise en place d'un plan de déplacement de ses salariés en liaison avec les entreprises du PAT de la Vatine,

Le **Plan de Déplacements Entreprise (PDE)** est un ensemble de mesures visant à **optimiser les déplacements** liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail mais aussi les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients, et des partenaires.

L'objectif d'un PDE est de promouvoir les modes alternatifs à la voiture, tels que la marche à pied, le vélo, les transports en commun, le covoiturage, l'Auto partage, les véhicules propres...

Concrètement un certain nombre d'entreprise du PAT de la Vatine sont déjà engagés dans le Plan de Déplacement Inter Entreprises. Nous souhaitons que les entreprises du Parc qu'y adhèrent à la présente charte adoptent également au PDE.

1^{er} Action : nommer un coordinateur PDE pour animer qui peut être le référent DD.

2eme Action : mettre en place un projet bien structuré et connu de toute l'entreprise

3eme Action : associer les personnels de l'entreprise

4eme Action : instaurer une mesure volontariste en faveur des Transports en Commun

5 Action : instaurer d'autres mesures alternatives à la voiture individuelle

Parmi les mesures pouvant entrer dans un PDE, figurent par exemple :

- la **promotion du vélo**, - l'**amélioration de l'accès**,
- l'**encouragement à l'utilisation des transports publics**
- l'**aménagement des horaires de travail** (répartition des heures d'arrivée et de départ des salariés en fonction de leurs souhaits et des besoins de l'entreprise?)
- l'**accompagnement et l'encouragement à habiter à proximité du lieu de travail**
- la **mise en place d'un service d'auto partage**, permettant de mieux gérer les déplacements professionnels et pouvant offrir un service de mobilité ponctuel complémentaire étant précisé que ce système sera expérimenté sur la VATINE
- l'**incitation au covoiturage**.

6. Veiller à la conformité des installations et prestations avec la réglementation applicable en tenant compte des normes en vigueur et à venir,

Le Développement Durable se formalise de jour en jour. Les textes à portées environnementale et sociale sont de plus en plus nombreux et le corps des réglementations en la matière se complexifie.

Les entreprises doivent se soucier des textes applicables à leurs activités, d'autant plus que l'exploitant est présumé responsable de la conformité de son activité à la réglementation en vigueur selon l'adage bien connu que « Nul n'est censé ignorer la loi ».

La veille juridique environnementale est un outil d'aide à la décision.

Le Club de la Vatine s'engage à faire de la veille juridique concernant la réglementation environnementale générale.

Concrètement, un compte rendu des évolutions réglementaires les plus notoires, vous parviendra à la fréquence d'une fois par trimestre sous forme de newsletter, envoyé par mail au référent et au chef d'entreprise.

Si vous disposez d'un juriste au sein de votre entreprise son concours est le bienvenu, pour apporter sa contribution à ce groupe de travail, animé par Maître THIREL avocat au Barreau de Rouen.

7. Exploiter nos activités avec le souci de prévention des pollutions et de réduction des consommations de matières premières et d'énergies, grâce à un bilan thermique des bâtiments et à un bilan carbone,

1^{er} recommandation : effectuer un bilan thermique de vos locaux.

Nos entreprises ont impact sur l'environnement du fait des bâtiments qu'ils occupent et du fait de leur activité. Les bâtiments sont un des secteurs économiques les plus consommateurs en énergie. Il représente plus de 40 % des consommations énergétiques nationales et près de 20 % des émissions de CO₂.

Nous souhaitons que vous procédiez à un bilan énergétique de vos locaux avec l'aide de l'Ademe ou d'expert de votre choix.

2^{eme} recommandation : Effectuer un bilan carbone de l'activité de l'entreprise

Si possible tout les ans pour évaluer vos efforts.

Tendre à la réduction de ses émissions de Gaz Effet de Serre de 25 % en un an.

Compenser ce qui n'est pas évité en finançant par exemple des actions locales ou autres de protection de l'environnement.

La compensation volontaire est un mécanisme de financement par lequel une entreprise, substitue, de manière partielle ou totale, une réduction à la source de ses propres émissions de gaz à effets de serre une quantité équivalente de « crédits carbone », en les achetant auprès d'un tiers.

Concrètement, la compensation consiste à mesurer les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité, puis, après avoir cherché à réduire ces émissions, à financer un projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration du carbone.

Vos pouvez vous rendre notamment sur le site www.goodplanet.com , qui propose à la rubrique Action Carbone, des projets de compensation. Il est possible que le Club de la Vatine se lance dans des projets locaux.

8.Sensibiliser en communiquant auprès de nos clients et fournisseurs sur la politique environnementale de l'entreprise,

1^{er} recommandation : mettre en place une communication environnementale

Une communication environnementale de qualité s'appuiera sur la transparence et la clarté dans la forme et le contenu du message.

Cela passe par la :

Définition de la politique de communication

Il faut se poser les 4 questions essentielles : - Pourquoi communiquer ?- Sur quoi communiquer ?- Vers qui communiquer ?- Quand communiquer ?

La Politique de communication doit :

- être en conformité avec la politique générale de l'entreprise
- traduire sa politique environnementale
- être rédigée sous une forme claire et précise
- être diffusée en interne avant d'être communiquée à l'extérieur de l'entreprise
- veiller à la cohérence de toutes ses actions de communication

La communication environnementale doit jouer à la fois un rôle préventif et curatif.

2^{eme} recommandation ; adopter une communication "propre"

Si la communication de l'entreprise présente ses efforts dans le sens du développement durable, autant le faire au moyen d'une politique de communication elle-même eco-responsable.

La communication est elle même envisagée comme une activité potentiellement polluante.

Les actions de communication ont des impacts sur l'environnement, et ce secteur de l'entreprise doit revisiter ses pratiques.

L'eco-communication s'appuie donc sur deux idées essentielles : communiquer sur l'intégration du Développement Durable dans l'entreprise et communiquer autrement en étant plus propre.

Un exemple de bonne pratique : Bien choisir son support :

La communication est friande en papier et participe ainsi dans une large mesure à la déforestation et à la pollution des milieux.

- Préférer les supports dématérialisés est une bonne pratique en mettant ses documents sur Internet Il est possible de réaliser une rédaction qui favorise la lecture à l'écran et de proposer un format d'impression en pièce jointe qui minimise la consommation d'encre et de papier

9. Contribuer au transfert et à la mutualisation d'informations, des savoir-faire des retours d'expérience en matière de protection de l'environnement en accentuant nos efforts de recherche, de développement et d'innovation,

L'utilisation d'internet doit être amplifiée.

Il en des même de la Visio-conférence sont des moyens modernes d'éviter des déplacements inutiles, chronophages et générant du Co2.

10 Mettre en œuvre une politique sociale de non-discrimination au sein de l'entreprise.

Le concept de RSE implique que les entreprises, de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes.

La RSE est la déclinaison sociale des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise.

Nous avons fait le choix d'aborder de point par la mise en place d'une « politique de non-discrimination » dans chaque entreprise adhérente de la Charte du Club de la Vatine.

Cet intérêt naît du constat suivant :

Nous sommes dans une société où la diversité est reine : non seulement multi générationnelle mais aussi multiculturelle etc...

Loin d'être un handicap, cela peut et doit constituer une richesse, dont il faut prendre conscience et qu'il faut valoriser.

Si les luttes contre les discriminations deviennent de plus en plus pointues, c'est que cela reflète les aspirations de la société civile.

Le monde de l'entreprise ne doit pas rester en marge de ces évolutions. Mieux, elle doit prendre les devants pour anticiper les évolutions sociétales et non pas les subir.

Notre engagement dans le sens de la non discrimination doit se décomposer en 3 étapes :

1^{ère} étape : faire un état des lieux

2eme étape : vérifier le respect de la législation existante

3^{ème} étape : mettre en place une politique préventive en formant et en sensibilisant le personnel.

En pratique

Signature de la CHARTE VATECO lors de l'AG du Club

La mise en place des 10 points de la Charte se fera progressivement sur l'année 2010/2011, grâce à d'outils de management du développement durable qui seront mis à disposition de chaque adhérent au fil de l'année sur le site du CLUB DE LA VATINE.

- Le Club de la VATINE mettra en place un comité de suivi de la mise en œuvre de la charte qui sera réunira une fois par trimestre avec nos référents pour permettre un partage et un retour des expériences en la matière.
- Le Club de la VATINE mettra en place des formations, et de conférences sur le thème du développement durable.

Rien ne pourra se faire sans une forte implication des membres de notre Club.

Rien ne pourra se faire sans vous.

Gwenahel THIREL